

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 148

présenté par
M. Berdoati-----
ARTICLE 13

Supprimer les mots :

« en tant que de besoin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel